

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 JUIN 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2024-03-23 - SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR
DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2024

DATE DE PUBLICATION : 1er JUILLET 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry (ayant la procuration de TAILLY Jérôme), CLAUDON Jean-Louis (ayant la procuration de PAYEUR Emmanuel), AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), LALANCE Corinne (ayant la procuration de MARIN Karine), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUIS Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Aide (ayant la procuration de CAULE Emeline), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2024-03-20), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	PICARD Denis, BONNIN Pierre, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, RADER Audrey-Helen, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, DEPAILLAT Bernard, CHENOT Tony, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, CAULE Emeline.
<u>Avis de procuration :</u>	14 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	47 Présents du début à la 2024-03-19. 48 Présents de la 2024-03-20 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	61 Votants du début à la 2024-03-19. 62 Votants de la 2024-03-20 à la fin.

Les projets associatifs pour lesquels l'octroi de subventions est proposé en 2024 sont conformes aux critères d'éligibilité mentionnés dans le Règlement d'Intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T mis à jour en 2018 (délibération N°2018-05-26 du 27 septembre 2018). Le règlement d'intervention précise que la collectivité subventionne les projets associatifs répondant aux critères suivants :

- Un rayonnement sur le territoire communautaire et participation à la promotion de la collectivité et du territoire,
- Une démarche de développement durable et de citoyenneté.

Ce règlement prévoit deux cas de figure :

Cas général : enveloppe de 46 000 € au budget 2024

L'aide financière concerne des projets et des manifestations précis, mais en aucun cas le fonctionnement courant de l'association. L'acquisition de matériel n'entre pas dans le cadre de cette aide. Elle est ponctuelle et n'implique aucun renouvellement systématique. Les demandes doivent être faites avant le 31 mars de l'année d'organisation de la manifestation.

Cas particulier : subventions exceptionnelles : enveloppe de 5 000 € au budget 2024

Le projet revêt un caractère exceptionnel du fait de son fort rayonnement communautaire et de son impact sur le territoire. Le projet doit en outre, revêtir un intérêt général, être non lucratif et en lien avec les domaines de compétences de la CC2T. Les demandes peuvent être faites à tout moment au cours de l'année.

Certaines associations, qui ont des manifestations récurrentes ou une production de spectacles régulière, font l'objet de conventions pluriannuelles. C'est le cas pour les associations suivantes : TOTA COMPANIA, ALPAM MAN'OK, SCIC TURBUL'LANCE et le THEATRE DE CRISTAL qui fait cette année l'objet d'un renouvellement de convention triennale (2024-2026).

MANIFESTATIONS CULTURELLES :

Montant global de 22 800 € individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2024	Montant proposé de subvention
Tota Compania	Convention triennale 2022-2024 Organisation d'ateliers théâtre, organisation des Renc'arts, organisation de la manifestation Tota Familia, création d'une pièce itinérante pour les villages du territoire	3 000 €
Compagnie ALPAM MAN'OK	Convention triennale 2022-2024 Animation culturelle du nord toulousain	2 000 €
SCIC TURBUL'LANCE (JDM)	Convention pluriannuelle 2024 - 2026 Festival Jardin Du Michel – 31 mai, 1 et 2 juin 2024	6 000 € Versement anticipé déjà effectué Délibération du 23 avril 2024
Théâtre de Cristal	En 2024, il est proposé de reconduire la convention triennale pour le Théâtre de Cristal pour une durée de 3 ans (2024 – 2026)	3 500 €
MJC Toul	Soutien aux orchestres de la MJC en 2024	2 500 €
Autrement Dit	Création et finalisation du spectacle "LE BANQUET Suite et fin"	750 €
Les balladin.e.s	La tournée des familles (5 ^{ème} éditions). Tournée artistiques itinérante à vélo. Création d'animation théâtrales et artistiques. Août 2024	500 €

Mis en ligne le 01/07/2024 à 16h09



Compagnie Du Héron	Les 10 ans de la compagnie – organisation d’un mini festival de théâtre et autres représentations artistiques au mois d’août.	1 000 €
GONDRE’LIVRES	Festival Gondreville est Ludique 5ème édition Du vendredi 5 avril au dimanche 7 avril 2024 - Gondreville	500 €
SCIC TURBUL’LANCE (JDM)	Le Jardin des Mômes – journée scolaire au JDM le 30 mai 2024 – prise en charge des frais de transport des écoles (12 classes participantes sur la CC2T)	750 €
Rencontres Intemporelles	Création d’un carnaval vénitien dans la ville de Toul 5 mai 2024 Convention <i>Steampunk</i> dans le fort de Villey-le-Sec 31 août et 1 ^{er} septembre	800 €
Libdeau Chapelle Temprière	Stage technique REMPART été 2024- reconstruction des murs d’enceinte, chantier bénévole du 03 août au 12 août 2024	1 000 €
Café des 7 Sources	Les soirées des 7 sources D’août à octobre	500 €

MANIFESTATIONS SPORTIVES ET ANIMATION DU TERRITOIRE :

Montant global de 17 000 € individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2024	Montant proposé de subvention
La Caldéniacienne	36 ^{ème} Caldéniacienne Chaudeney-sur-Moselle 1 ^{er} septembre 2024	3 200 €
ALTCK (Amicale Laïque Toul Canoé Kayak)	La Vogu’ à Toul Randonnée nautique de 22 km sur la Moselle – 27 et 28 avril – Pierre-La-Treiche / Lucey/Toul	2 500 €
US Toul Athlétisme	6 jours du toulois : Course à étapes sur plusieurs villages – 23 – 29 juin 2024 Trail des côtes de Toul – 4 ^{ème} édition : 04 avril 2024 Ekiden de Toul’Etangs : 20 octobre 2024	3 000 €
Association des coureurs de Gondreville et de Villey-Saint-Etienne (ACGV)	Les Foulées Gondrevilloises- 36 ^{ème} édition – 02 juin 2024 La 8 ^{ème} édition Aosis Trail des Abeilles – 25 août 2024	2 000 €
Foyer Rural AVRAINVILLE Pédal’Haye	Pédal’Haye : course de voitures à pédales 25 mai 2024 - AVRAINVILLE	1 500 €
Association Ecole des Champions	Ecole des Champions 3 juillet 2024 - CC2T Écrouves	2 300 €
Amicale Laïque Toul Cyclo et VTT	38 ^{ème} édition des Randonnées des côtes de Toul Dimanche 19 mai 2024 - Arsenal - TOUL et Côteaux du Toulinois	500 €
Santé Lucey Cycle Lucey’N	24 ^{ème} Lucey’N 1 ^{er} avril 2024 - Lucey	1 000 €
Toul Urban Sport Association	Coupe de France de BMX Du 30 août au 01 septembre 2024	1 000 €

Mis en ligne le 01/07/2024 à 16h09

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240627-2024_03_23-

ÉCONOMIE - TOURISME - CITOYENNETÉ

Montant global de 2 000 €, individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2024	Montant proposé de subvention
Cache-Cache Médias	Production - diffusion de l'émission quotidienne Cache-Cache Micro Toul	2 000 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Montant global de 4 100 €, individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2024	Montant proposé de subvention
MRJC 54	La fête de fin de tour – 24 août 2024 Les soirées ouvertes du Congrès – 28 et 29 juin 2024	2 000 €
Lions Club	Salon de l'environnement – le 16 avril 2024	500 €
Triathlon Nancy Lorraine	Lorr'N Raid – 15 septembre 2024	1 100 €
Association de Sauvegarde et de Promotion de la Forêt de Haye	Fête de la Forêt de Haye enchantée – 25 août 2024	500 €

Par ailleurs, l'édition 2024 du JDM, qui avait fait l'objet d'une subvention octroyée par anticipation en 2024, n'a pas pu se tenir en raison de conditions météorologiques exceptionnelles ayant rendu le terrain impraticable et non compatible avec les conditions de sécurité requises pour une manifestation de cette envergure. Il est proposé de ne pas revenir sur cet engagement financier, compte tenu des circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs du festival.

Vu le règlement d'intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 23 mai 2024,

Vu l'examen en Commission Services publics du 5 juin 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'octroi des subventions 2024 individualisées détaillées ci-dessus,
- Confirmer la validité de la subvention octroyée au JDM pour l'édition 2024 de son festival, compte tenu des circonstances exceptionnelles et indépendantes de la volonté des organisateurs, ayant rendu impossible la tenue de ce festival,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile au renouvellement de la convention pluriannuelle avec la compagnie Théâtre de Cristal,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et au versement des subventions.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

